



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°631) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE DOLLY, A LA SARL  
« SONOTEK », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-475  
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de la SARL « SONOTEK Sarl » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, le 8 novembre 2019 de 10 h à 13 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la SARL « SONOTEK Sarl » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, une convention de location de salle, pour un montant de 16 € TTC (seize euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, le 8 novembre 2019 de 10 h à 13 h ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191203-lmc1H6812H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2019 Date de Publication : 03/12/2019
---